

Ayant considéré que la plus grande partie de la monnoye de Cartes qui a cours en ce pays depuis plusieurs années, est tellement gâtée et corrompue qu'elle est presque hors d'état de servir, Et comme il pouroit aussy ariver qu'elle auroit été contrefaite en france et qu'à l'arivée des vaisseaux il en seroit exposé; Etant important d'éviter un abus si dangereux, Nous avons jugé à propos de supprimer et annuler, comme par ces présentes nous supprimons et anulons toutes les différentes monnoyes de cartes qui ont eu Cours jusqu'à présent et à la place d'Icelles Nous en avons fait faire de nouvelles d'une livre, de deux livres, de quatre livres, de seize livres et de trente deux livres, ainsy qu'il est escrit sur chacune des d. Cartes de la main du Sr. Duplessis Commis en ce pays de Mr de Lubert Trésorier général de la marine, lesquelles sont imprimées du cachet gravé de la devise de Sa Maté. et de ceux des armes de Nous gouverneur et intendant, conformément aux empreintes cy a costé, paraphées de nous d. Intendant et signées du d. Sr Duplessis. C'est pourquoy Nous enjoignons a tous ceux qui ont de ces monnoyes de les apporter incessamment à Québec au Sr. levasseur commis aux comptes des magasins et à Montréal au Sr sorret ecrivain y faisant les fonctions de controleur lesquels en délivreront de nouvelles pour les mesmes sommes qu'il leur en sera remis: faisons deffenses a toutes personnes de contrefaire les d. nouvelles monnoyes, a peine d'estre punis comme faux monnoyeurs, comme aussy de debiter et recevoir aucune piece de vieilles monnoyes du jour de la publication des presentes en avant, a peine de cinquante livres d'amande contre chacun contrevenant; et afin d'obliger tous ceux qui ont les d. monnoyes supprimées à les rapporter promptement. Nous leur déclarons que faute par